



Renouvellement du Titre de Séjour pour salarié démissionnaire

Par **winger**, le **29/05/2013** à **10:38**

Bonjour, rnJe voulais vous poser une question sur le renouvellement du titre de séjour salarié. rnJ'ai suis en France depuis 22 mois. Le premier année, j'avais une visa Salarié et a partir de deuxième année j'ai un titre de séjour Salarié.rnJ'ai démissionné il y a une mois, mais je n'ai pas encore trouvé un nouvel emploi. Mon problème est que mon titre de séjour va bientôt expirer, alors, je voulais vous demander un avis sur mes possibilités de renouvellement du titre. rnApparemment, ce n'est pas possible de faire le renouvellement de titre de salarié si l'étranger a démissionné et se trouve sans emploi au moment de l'expiration du titre; du coup, dans ce cas, quelles sont mes possibilités pour rester en France ? est-ce que je dois obligatoirement abandonner le territoire française ?rnMerci d'avance pour vos réponses.

Par **citoyenalpha**, le **02/06/2013** à **16:17**

Bonjourrrnsans reprise d'emploi ou de droit aux chômages effectivement les préfectures ont plutôt tendance à refuser le renouvellement du titre de séjour.rnrnLe mieux est de prendre n'importe quel emploi stable avant votre demande de renouvellement. Vous pourrez démissionner une fois votre renouvellement accordé.rnSi cet emploi ne correspond pas à vos qualifications vous préciserez dans une lettre manuscrite que dans l'attente d'obtention d'un emploi dans votre domaine vous avez été conduit à prendre un autre emploi. rnrnRestant à votre disposition.